

## PLAN DE SECOURS A NAUFRAGES

Préfecture de la Vendée  
Cabinet du Préfet  
Service Interministériel des Affaires Civiles et Économiques  
de Défense et de Protection Civile  
N° 00/CAB/145

Préfecture Maritime de l'Atlantique  
Division «Action de l'Etat en Mer»  
N° 00/91

### **ARRETE INTERPREFECTORAL portant approbation et mise en vigueur du plan de secours à naufragés du département de la Vendée**

*Le Préfet de la Vendée*  
*Chevalier de la Légion d'Honneur,*

*Le Vice-Amiral d'Escadre*  
*Préfet Maritime de l'Atlantique*

- VU la loi n° 82 - 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions ;
- VU la loi n° 87 - 565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et la prévention des risques majeurs et les textes subséquents ;
- VU la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;
- VU le décret n° 78-272 du 9 mars 1978 relatif à l'organisation des actions de l'Etat en mer ;
- VU le décret n° 83 - 321 du 20 avril 1983 relatif aux pouvoirs des préfets en matière de défense à caractère non militaire ;
- VU le décret n° 88 - 531 du 2 mai 1988 portant organisation des secours, de la recherche et du sauvetage des personnes en détresse en mer ;
- VU le décret n° 88 - 622 du 6 mai 1988 relatif au plan d'urgence pris en application de la loi du 22 juillet 1987 ;
- VU l'instruction interministérielle du 5 février 1952 sur l'organisation des secours dans le cadre départemental en cas de sinistre important ;
- VU l'instruction interministérielle du 29 avril 1983 relative à l'organisation opérationnelle de l'aide médicale en mer ;
- VU l'instruction interministérielle MERM 88 00002 J du 4 mai 1988 prescrivant l'établissement des plans de secours à naufragés ;
- VU l'instruction du premier ministre du 13 mai 1990 relative à l'organisation du secours, de la recherche et du sauvetage des personnes en détresse en mer ;
- VU l'instruction régionale n° 321 PREMAR ATLANT/AEM/NP du 7 mai 1996 relative à la recherche et au sauvetage des personnes en détresse en mer ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 97/CAB-SIACEDPC/039 du 8 octobre 1997 portant approbation du Plan Rouge de la Vendée ;

